

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| Date de réception :<br>28/10/2020  | cadre réservé à l'autorité environnementale<br>Dossier complet le :  | N° d'enregistrement :                                 |
|--|--|---|
|  | 1. Intitulé du projet  | MINES EXAMPLE AND |
| Projet de défrichement pour la création d'u  | une parcelle agricole sur la commune de Ponte  | enx-les-Forges  |
| 2. Identification du   | (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des   | s) pétitionnaire(s)                                   |
| 2.1 Personne physique Nom  | Prénom   |   |
| 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale                                     | SCEA Mounes  |   |
| Nom, prénom et qualité de la personne<br>habilitée à représenter la personne morale    | Banos Olivier  |   |
| RCS / SIRET   8   1   1   3   1   9   6  | 0 7 0 0 0 1 6 Forme juridique  | e SCEA  |
| 3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec  | ez à votre demande l'annexe obligatoir<br>au des seuils et critères annexé à l'article R.<br>dimensionnement correspondant du projet |   |
| N° de catégorie et sous catégorie  | Caractéristiques du projet au regard d<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'  | es seuils et critères de la catégorie                 |
| 47. b)   | Déboisements en vue de la reconversion de s<br>Reconversion des sols, portant sur une super<br>de 0,5 hectare.                       | sols.   |
|  | 4. Caractéristiques générales du projet  |   |
| Doivent être annexées au présent formu<br>4.1 Nature du projet, y compris les évent    | laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 (<br>tuels travaux de démolition   | du formulaire   |
| Défrichement d'une parcelle de 15,58 ha p<br>forestière 22A depuis le bourg de Pontenx | réalable à l'implantation d'une culture agricol<br>-les-Forges   | e. Cette parcelle est accessible par la piste         |

|   | 4 |
|---|---|
| 4.2 Objectifs du projet   |   |
| L'objectif du défrichement est la mise en culture biologique des terres                     |   |
| 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux                             |   |
| Le site sera totalement nettoyé : coupe de la végétation, dessouchage et gyrobroyage lourd. |   |
| 4.3.2 dans sa phase d'exploitation  |   |
| La parcelle sera cultivée par le propriétaire durant toute la phase d'exploitation.         |   |

|   | projet et superficie globale de l'opération - préc<br>ndeurs caractéristiques   | ser les unites de mesure utilisées Valeur(s) |
|---|---|--|
| Superficie globale du projet  |   | 15,58 ha                                     |
| 4.6 Localisation du projet<br>Adresse et commune(s)<br>d'implantation     | Coordonnées géographiques Long. 4   | 4°21'94"N Lat. <u>-</u> 1°05'95" E           |
| 0200 Pontenx-les-Forges   | Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:  Point de départ :  Point d'arrivée :  Communes traversées : | ° ' " Lat. ° "<br>_°'"_ Lat°'"-              |
| i.7 S'agit-il d'une modification/exte<br>4.7.1 Si oui, cette installation | Joignez à votre demande les annexes n°<br>nsion d'une installation ou d'un ouvrage exista<br>ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une év  | nt? Oui Non X                                |

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html</a>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

| Le projet se situe-t-il :  | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-----|-----|-------------------|
| Dans une zone naturelle<br>d'intérêt écologique,<br>faunistique et floristique de<br>type I ou II (ZNIEFF) ?   |     | ×   |                   |
| En zone de montagne ?  |     | X   |                   |
| Dans une zone couverte<br>par un arrêté de<br>protection de biotope ?  | П   | X   |                   |
| Sur le territoire d'une<br>commune littorale ?   |     | ×   |                   |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? |     | ×   |                   |
| Sur un territoire couvert par<br>un plan de prévention du<br>bruit, arrêté ou le cas<br>échéant, en cours<br>d'élaboration ?                                     |     | ×   |                   |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | П   | ×   |                   |

| Dans une zone<br>humide ayant fait l'objet<br>d'une délimitation ?   |     | ×   |   |
|--|-----|-----|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? |     | X   |   |
| Dans un site ou sur des sols<br>pollués ?  |     | ×   |   |
| Dans une zone de<br>répartition des eaux ?   |     | ×   |   |
| Dans un périmètre de<br>protection rapprochée<br>d'un captage d'eau<br>destiné à la<br>consommation humaine<br>ou d'eau minérale<br>naturelle?   |     | ×   |   |
| Dans un site inscrit ?   |     | X   |   |
| Le projet se situe-t-il, dans<br>ou à proximité :  | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ?   |
| D'un site Natura 2000 ?  | X   |     | Zones spéciales de conservation FR7200714 Zones humides de l'arrière dune des<br>pays de Born et de Buch<br>Le projet est situé à 600 mètres au Sud du site Natura 2000 |
| D'un site classé ?   |     | ×   |   |

Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

| Inciden       | ces potentielles  | Oul | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel   |
|---------------|---|-----|-----|---|
|               | Engendre-t-il des<br>prélèvements<br>d'eau ?<br>Si oui, dans quel<br>milieu ?   | X   |     | Prélèvement d'eau dans la nappe superficielle :<br>1 Forage de 20 m de profondeur et un débit de 30 m3 pour l'irrigation  |
| Ressources    | Impliquera-t-il des<br>drainages / ou des<br>modifications<br>prévisibles des<br>masses d'eau<br>souterraines ?   |     | ×   |   |
|               | Est-il excédentaire<br>en matériaux ?   |     | ×   |   |
|               | Est-il déficitaire en<br>matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les<br>ressources naturelles<br>du sol ou du sous-<br>sol ?  |     | X   |   |
|               | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? |     | ×   | En phase de défrichement<br>Suppression de 15 ha 58a contenant des pins maritimes de plus de 20 ans<br>sur lande mésophile et à Fougère aigle ainsi que la lisière mésophile. |
| Milleu nature |   |     | ×   |   |

|           | Est-il susceptible<br>d'avoir des<br>incidences sur les<br>autres zones à<br>sensibilité particulière<br>énumérées au 5.2 du<br>présent formulaire ? |   | X | Pratique d'une agriculture biologique  |
|-----------|--|---|---|--|
|           | Engendre-t-il la<br>consommation<br>d'espaces naturels,<br>agricoles, forestiers,<br>maritimes ?   | X |   | Consommation d'espace de forêts et de landes.<br>Création d'un espace agricole   |
|           | Est-il concerné par<br>des risques<br>technologiques ?   |   | × |  |
| Risques   | Est-il concerné par<br>des risques naturels ?  |   |   | Au niveau de la commune :<br>- Feux de forêt<br>- Mouvements de terrain liés au retrait/gonflement des argiles<br>- Tempêtes<br>- Risques sismiques (faible) |
|           | Engendre-t-il des<br>risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par<br>des risques<br>sanitaires ?  |   | X |  |
|           | Engendre-t-il des<br>déplacements/des<br>trafics   | × |   | En phase travaux, pour le nettoyage de la parcelle et en phase culture   |
| Nuisances | Est-il source de<br>bruit ?<br>Est-il concerné par<br>des nuisances<br>sonores ?   | × |   | En phase travaux, pour le nettoyage de la parcelle et en phase culture   |

|           | Engendre-t-il des<br>odeurs ?<br>Est-il concerné par<br>des nuisances<br>olfactives ?                 | × | × | Limité à 2 journées par an, lors des épandages de matière organique  |
|-----------|---|---|---|--|
|           | Engendre-t-il des<br>vibrations ?<br>Est-il concerné par<br>des vibrations ?                          |   | X |  |
|           | Engendre-t-il des<br>émissions<br>lumineuses?<br>Est-il concerné par<br>des émissions<br>lumineuses ? |   | X |  |
| Emissions | Engendre-t-il des<br>rejets dans l'air ?  |   | X | Outre ceux issus de l'utilisation d'engins de chantier et agricole, pas de rejets polluants dans l'air.  |
|           | Engendre-t-il des<br>rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel<br>milieu ?                               |   | × | L'eau d'arrosage non consommée par les plantes s'infiltre et réalimente la<br>nappe superficielle.<br>Ruissellement négligeable.                   |
|           | Engendre-t-il des<br>effluents ?  |   | × |  |
|           | Engendre-t-il la<br>production de<br>déchets non<br>dangereux, inertes,<br>dangereux ?                |   | × | Agriculture Biologique mise en place : pas ou peu de pollution<br>De plus, la mise en place d'une haie bocagère captera d'éventuel<br>métabolites. |

| Patrimoine /                          | Est-il susceptible de<br>porter atteinte au<br>patrimoine<br>architectural,<br>culturel,<br>archéologique et<br>paysager ?   |         | X     |  |
|---------------------------------------|--|---------|-------|--|
| Cadre de vie<br>/ Population          | Engendre-t-il des<br>modifications sur les<br>activités humaines<br>(agriculture,<br>sylviculture,<br>urbanisme,<br>aménagements),<br>notamment l'usage<br>du sol? | ×       |       | Création d'une parcelle agricole   |
| 6.2 Les incide approuvés              | ences du projet identi<br>?<br>Non Si oui, décriv  |         |       | sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou<br>:  |
| - les activités a<br>- les paysages : | nthropiques : négligea<br>: ouverture du milieu,   | ble, au | vu du | supplémentaire sur la zone du projet,<br>caractère déjà anthropisé de la parcelle syvicole,<br>absence de barrières aux déplacements). |
| 6.3 Les incide                        | nces du projet identifi<br>Non X Si oui, décr  |         |       | ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?<br>:  |
|                                       |  |         |       |  |
|                                       |  |         |       |  |
|                                       |  |         |       |  |

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (déboisement, terrassements, etc) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire entre Septembre et Mars.

Une mesure d'accompagnement sera prise sur le côté Ouest du projet, le long de la piste forestière, elle consistera à l'implantation d'une haie bocagère. Cette mesure favorisera la biodiversité dans un territoire où la monoculture de Pins maritimes est dominante puisque la haie sera composée d'espèces de feuillus : chênes, châtaigniers, noisetiers, bouleaux, arbousiers. Outre l'effet brise-vent de cette haie bocagère, elle constituera une zone refuge pour la faune, limitera le ruissellement des eaux et jouera le rôle de piège à nitrate.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Faible impact du défrichement dans une commune très boisée. Dominance de la monoculture du Pin sur la commune entraînant une diminution de la biodiversité, ce qui limite les impacts du projet sur la faune et la flore. Absence d'habitats protégés. Création d'un milieu ouvert, favorable au développement de nouvelles espèces. Les cultures amèneront des apports supplémentaires en nourriture. Pratique d'une Agriculture Biologique qui limite la pollution et les impacts sur les milieux naturels, les eaux... Une anticipation des incidences sur le milieu naturel permet d'apporter certaines mesures d'accompagnement qui réduiront de façon pérenne les impacts pressentis.

De plus, le projet participera à créer des produits agricoles locaux et renforcera l'indépendance alimentaire de la région.

### 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

|   | Objet  |     |
|---|--|-----|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;   | ×   |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;   | ×   |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;  | ×   |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;   | ×   |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; | NX. |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.  | ×   |

|                           | Objet  |
|---------------------------|--|
| liagnostic éco            | logique sommaire (comprenant les annexes obligatoires 2 à 6)                   |
|                           |  |
|                           |  |
|                           |  |
|                           |  |
|                           |  |
|                           |  |
|                           | 9. Engagement et signature   |
| Je certifie sur           | 9. Engagement et signature l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus |
| Je certifie sur<br>Fait à | r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus                          |
|                           | r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus                          |



# SCEA MOUNES 2 350 Perprise de Tuyas 40 210 Commensacq

# DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SOMMAIRE

Projet de défrichement Pontenx-les-Forges (40)

Octobre 2019



# REFERENCES DU DOSSIER

Etude

Diagnostic écologique sommaire relatif au projet de défrichement sur la commune de Pontenx-les-Forges

Maître d'ouvrage SCEA MOUNES
2 350 Perprise de Tuyas
40 210 COMMENSACQ

Tél.: 06 89 79 02 08

Responsable: M. BANOS Olivier

Prestataire

Aquitaine Environnement 82 impasse du cimetière 40160 Parentis-en-Born

Tél.: 05 58 78 56 92 - Fax: 05 58 78 57 18

Responsable de prestation : Guillem MOUSSARD

Auteurs de l'étude Loïc FASAN, Chef de projet, Ecologue

Guillaume CANTAU, Chargé d'étude

Date de remise

Octobre 2019

# SOMMAIRE

| L.    | GENERALITE                            | 6  |
|-------|---------------------------------------|----|
| II.   | LOCALISATION GEOGRAPHIQUE             | 6  |
| III.  | CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE               | 9  |
| IV.   | REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE              | 11 |
| V.    | CONTEXTE PATRIMONIAL                  | 14 |
| VI.   | FLORE                                 | 19 |
| VII.  | FAUNE                                 | 29 |
| VIII. | CONCLUSION                            | 36 |
| IX.   | CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN | 38 |

# Liste des Planches

| Planche 1 – Localisation géographique    | . 7 |
|--|-----|
| Planche 2 – Situation cadastrale         | . 8 |
| Planche 3 – Hydrographie                 | 10  |
| Planche 4 – Zonage du patrimoine naturel | 18  |
| Planche 5 – Cartographie des habitats    | 21  |
| Planche 6 – Espèces patrimoniales        | 35  |
| Planche 7 – Enjeux écologiques           |     |

# Liste des Tableaux

| Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000 2000                      | 15   |
|---|------|
| Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000                         | 17   |
| Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site  | 20   |
| Tableau 4 : Reptiles rencontrés sur le site et statuts de protections                   | 29   |
| Tableau 5 : Liste des lépidoptères présents sur l'aire d'étude et statuts de protection | 31   |
| Tableau 6 : Liste des espèces d'odonates présentes sur l'aire d'étude                   | 3    |
| Tableau 7 : Liste des orthoptères présents sur l'aire d'étude et statuts de protection  | 32   |
| Tableau 8 : Liste des coléoptères présents sur l'aire d'étude et statuts de protection  | . 32 |
| Tableau 9 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections                    | . 33 |
| Tableau 10 : Inventaires réalisés sur le site   | . 38 |

# Liste des Figures

| Figure 1 : Localisation des prises de vue   | 11 |
|---|----|
| Figure 2 : Prise de vue n°1   | 12 |
| Figure 3 : Prise de vue n°2   | 12 |
| Figure 4 : Prise de vue n°3   | 12 |
| Figure 5 : Prise de vue n°4   | 13 |
| Figure 6 : Prise de vue n°5   | 13 |
| Figure 7 : Prise de vue n°6   | 13 |
| Figure 8 : Milieu 1   | 22 |
| Figure 9 : Milieu 2   |    |
| Figure 10 : Milieu 3  | 24 |
| Figure 11 : Milieu 4  | 25 |
| Figure 12 : Milieu 5  | 26 |
| Figure 13 : Milieu 6  | 27 |
| Figure 1514 : Milieu 7  |    |
| Figure 15 : Photographie d'un individu de Lézard de murailles présent sur le site | 30 |

# Généralité

Commune rurale landaise située au cœur du plateau des landes de Gascogne, **Pontenx-les-Forges** apparaît être le secteur privilégié par l'entreprise SCEA Mounes pour l'implantation d'une nouvelle parcelle agricole.

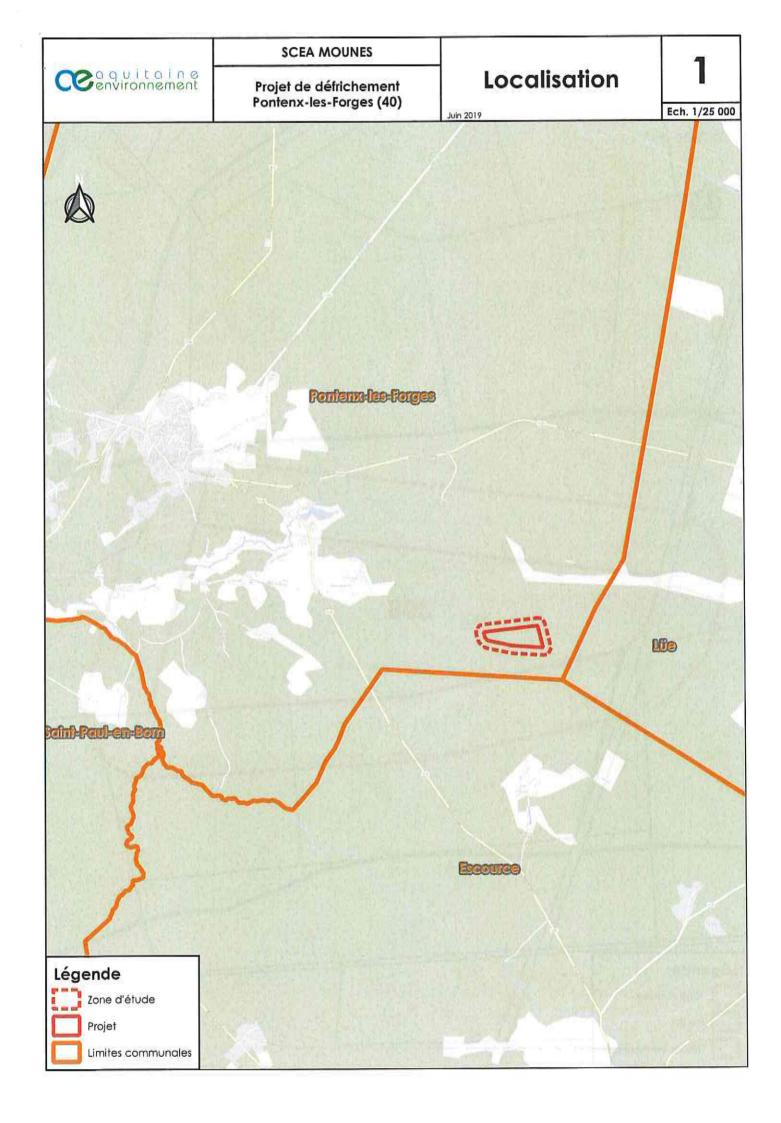
La parcelle «F308 » associée à ce projet se situe à 5 km au Sud-est du centre bourg de la commune. Le site de ce projet occupe une surface de 15,58 ha.

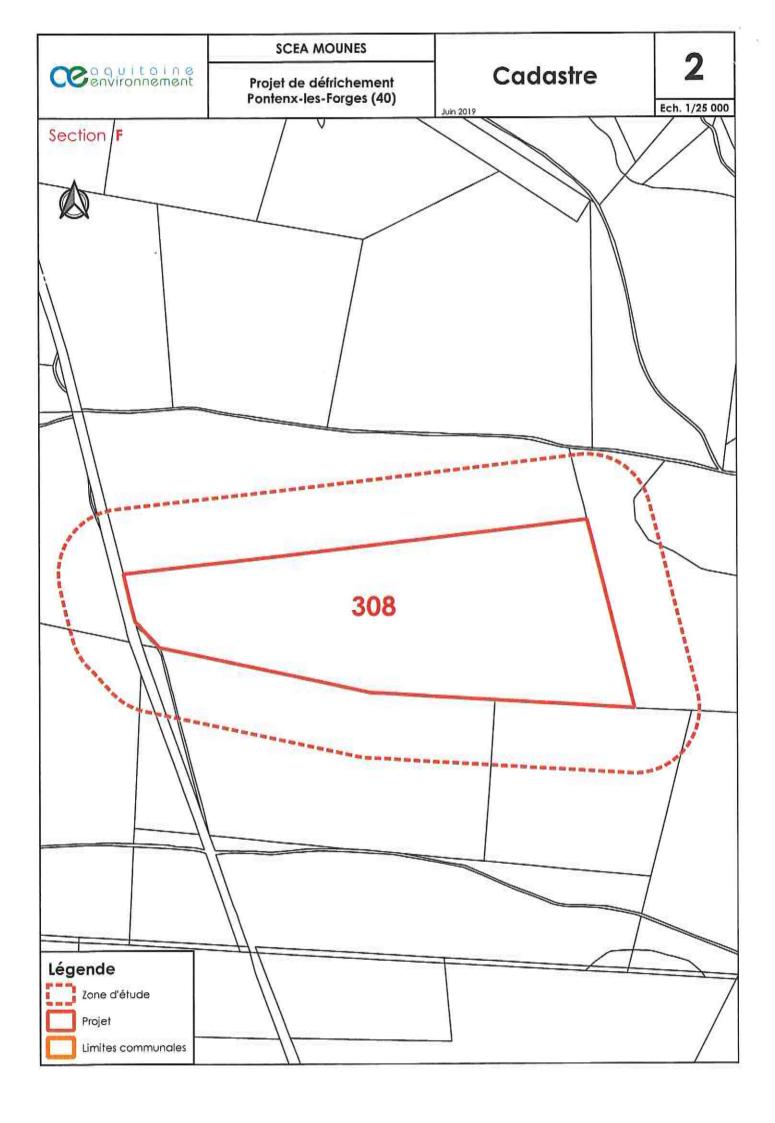
Afin d'anticiper d'éventuel impacts du projet sur le milieu naturel, Aquitaine-Environnement a réalisé un diagnostic Faune-Flore sommaire du site.

Sur la base de ce diagnostic, les incidences prévisibles sur les milieux naturels et les espèces présentes sont réalisées.

# II. Localisation géographique

Le projet agricole se trouve au Sud-est du territoire communal de Pontenx-les-Forges localisé au Nord-ouest du département des Landes. Il se situe à environ 5 km au Sud-est du centre bourg de la commune de Pontenx-les-Forges.



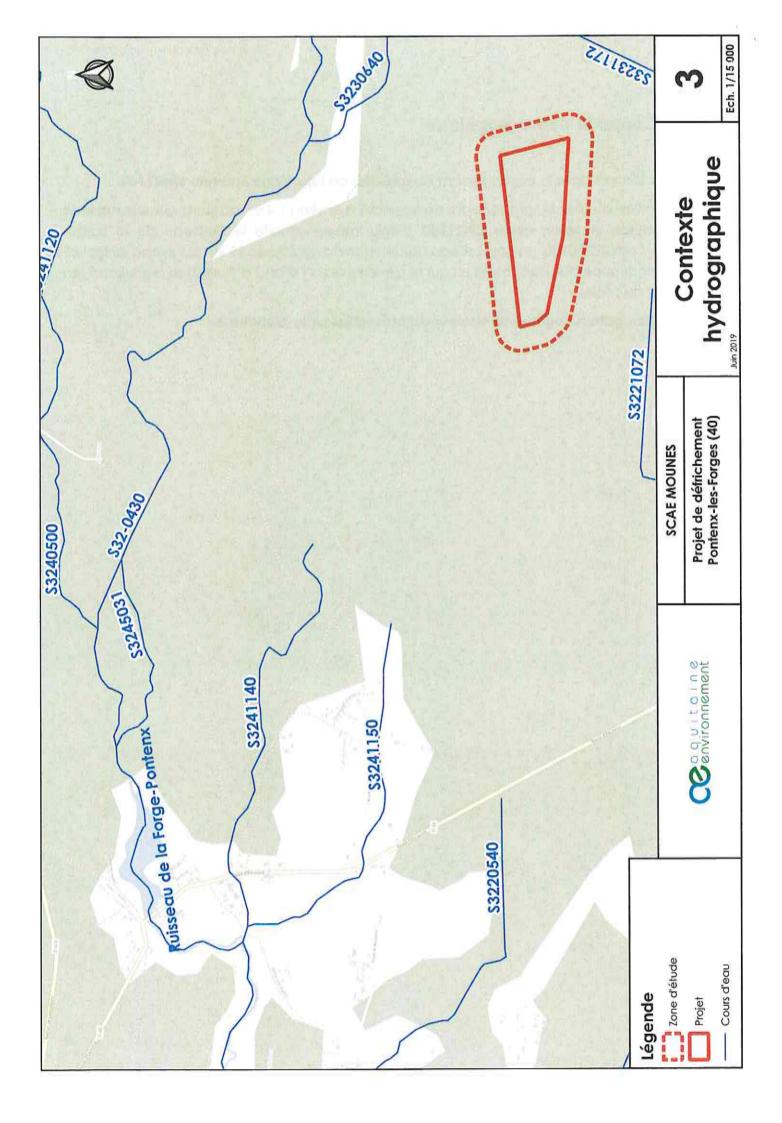


# III. Contexte hydrographique

Le projet s'inscrit dans le bassin versant du ruisseau de toponyme inconnu \$3421140.

L'eau s'infiltre au droit du projet avant de rejoindre à environ 1,4 km au Nord-ouest le **ruisseau** de toponyme inconnu, codé \$3421140. L'eau intègre ensuite le Ruisseau de la Forge-Pontenx, codé \$32-0430, un cours d'eau naturel non navigable de 29 km qui prend sa source dans la commune de Labouheyre et qui se déverse dans l'étang d'Aureilhan à environ 9 km à l'Ouest du projet.

L'ambiance potamologique du secteur est présentée sur la planche 3.



# IV. Reportage photographique

La localisation des prises de vues est indiquée sur la figure suivante. Elles ont toutes été réalisées en Décembre 2017.

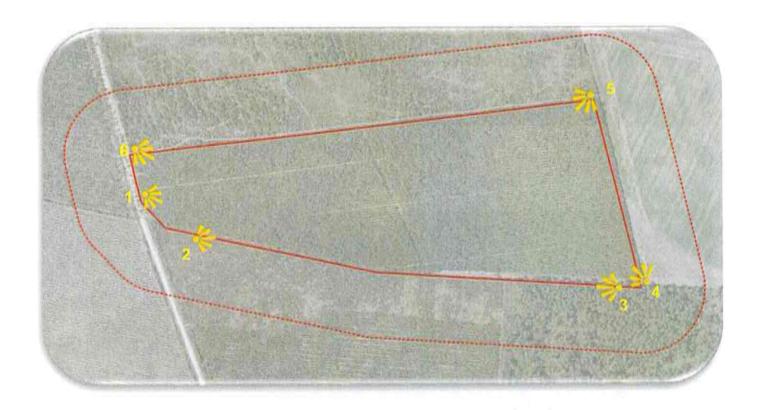


Figure 1 : Localisation des prises de vue



Figure 2 : Prise de vue n°1



Figure 3 : Prise de vue n°2



Figure 4 : Prise de vue nº3



Figure 5 : Prise de vue n°4



Figure 6 : Prise de vue n°5



Figure 7 : Prise de vue nº6

# V. Contexte patrimonial

Aucun site protégé n'est présent au droit du projet. Cependant, une zone spéciale de conservation et quelques autres zones naturelles sensibles et zonages d'inventaires sont présents dans un rayon de 5 km autour du site.

### a. Patrimoine naturel

- i. Zonage d'inventaire naturel
- ZNIEFF 1 : 720030082 La moyenne vallée du Canteloup

« Ce ZNIEFF de type 1 correspond à des zones humides qui représentent un intérêt faunistique et floristiques important. »

Le projet est situé à 600 mètres au Sud-ouest de cette ZNIEFF 1.

ZNIEFF 2 : 720001978 Zones humides d'arrière dune du pays de Born

« Le site est constitué de zones humides ; il représente une zone d'intérêt faunistique et floristique important. Ce site compte nombreuses espèces d'amphibiens, de lépidoptères, de mammifères, de poissons, et de phanérogames. »

Le projet est situé à 600 mètres au Sud de cette ZNIEFF 1.

ii. Zonage réglementaire naturel

Selon la DREAL, le secteur d'étude est concernée par :

 Le site Natura 2000 – Directive Habitat, faune, flore: FR7200714 Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch

Ce site concerne la chaîne des grands lacs du nord des Landes et sud Gironde et leurs principaux affluents. Les enjeux écologiques du site portent principalement sur les végétations aquatiques lacustres et leur complexe rivulaire tourbeux et ouvert (landes humides, marais, tremblants et tourbières). Concernant les espèces, il a de grandes responsabilités vis-à-vis du Vison d'Europe, de l'Isoète de Bory, petite fougère aquatique qu'on ne retrouve que sur les deux grands lacs, de la Grande noctule, de la Leucorrhine à gros thorax et du Faux cresson de Thore.

Le projet est situé à 600 mètres au Sud de ce site Natura 2000.

Le projet n'est pas concerné par ces zones naturelles protégées et patrimoniales.

Les habitats et les espèces protégés dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans les tableaux suivants (extrait du FSD – site de l'INPN) :

Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000

| Code | Intitulé de l'habitat   | Pourcentage<br>de couverture | Superficie<br>(ha) | Conservation |
|------|---|------------------------------|--------------------|--------------|
| 1230 | Falaises avec végétation des côtes<br>atlantiques et baltiques  | 0                            | 0.01               |              |
| 1330 | Prés-salés atlantiques  | 0,04%                        | 4.89               | В            |
| 1420 | Fourrés halophiles méditerranéens et<br>thermo-atlantiques  | 0,02%                        | 3.09               | В            |
| 2110 | Dunes mobiles embryonnaires   | 0%                           | 0.38               | *            |
| 2130 | Dunes côtières fixées à végétation<br>herbacée  | 0.05%                        | 6.81               | C            |
| 2170 | Dunes à Salix repens spp argentea   | 0%                           | 0.12               | -            |
| 2180 | Dunes boisées des régions atlantique,<br>continentale et boréale  | 1.23%                        | 159                | C            |
| 2190 | Dépressions humides intradunaires   | 0.72%                        | 93.3               | С            |
| 3110 | Eaux oligotrophes très peu minéralisées des<br>plaines sablonneuses   | 2.12%                        | 273.3              | В            |
| 3120 | Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur<br>sols généralement sableux de l'ouest<br>méditerranéen à Isoètes spp.         | 0%                           | 0.4                | c            |
| 3130 | Eaux stagnantes, oligotrophes à<br>mésotrophes avec végétation des<br>Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-             | 0.46%                        | 58.8               | С            |
| 3150 | Nanojuncetea<br>Lacs eutrophes naturels avec végétation<br>du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition                          | 0.53%                        | 68.4               | В            |
| 3160 | Lacs et mares dystrophes naturels   | 0.02%                        | 2.8                | c            |
| 3260 | Rivières des étages planitaire à<br>montagnard avec végétation du<br>Ranunculion fluitantis et du Calitricho-<br>Batrachion | 0.02%                        | 2.9                | c            |
| 3270 | Rivières avec berges vaseuses avec<br>végétation du Chenopodion rubri p.p et du<br>Bidention p.p                            | 0.02%                        | 3                  | В            |
| 4020 | Landes humides atlantiques tempérées à<br>Erica ciliaris et Erica tetralix  | 0.26%                        | 33,7               | С            |

| 4030 | Landes sèches européennes   | 0.04% | 5.6    | С |
|------|---|-------|--------|---|
| 6230 | Formations herbeuses à Nardus, riches en<br>espèces, sur substrats siliceux des zones<br>montagnardes | 0.45% | 57.7   | С |
| 6410 | Prairires à Molinia sur sols calcaires,<br>tourbeux ou argilo-limoneux                                | 1.05% | 135,7  | С |
| 6430 | Mégaphorbiales hygrophiles d'ourlets<br>planitiaires et des étages montagnard à<br>alpin              | 0.04% | 5.52   | В |
| 7110 | Tourbières hautes actives   | 0%    | 0.3    | С |
| 7120 | Tourbières hautes dégradées encore<br>susceptibles de régénération naturelle                          | 0.01% | 1.3    | c |
| 7140 | Tourbières de transition et tremblantes   | 0%    | 0.34   | С |
| 7150 | Dépressions sur substrats tourbeux du<br>Rhynchosporion   | 0.13% | 17     | С |
| 7210 | Marais calcaires à Cladium mariscus et<br>espèces du Caricion davallianae                             | 0.69% | 89.6   | С |
| 91D0 | Tourbières boisées  | 0.01% | 1      | 2 |
| 91E0 | Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus<br>excelsior  | 7%    | 904.05 | В |
| 9190 | Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur                                | 0.04% | 904.5  | В |
| 9230 | Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica                                     | 0.04% | 5      | В |
|      |   |       |        |   |

# <u>Légende</u> :

### - Conservation :

A = ((Excellente)); B = ((Bonne)); C = ((Moyenne / réduite)).

Aucun de ces habitats n'est présent sur le site du projet.

Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000

| Classe       | Nom commun                     | Nom latin                          | Statut        | Population    | Conservation |
|--------------|--------------------------------|------------------------------------|---------------|---------------|--------------|
|              | Loutre d'Europe                | Lutra lutra                        | Communautaire | Commune - C   | Bonne        |
| Mammifères   | Vison d'Europe                 | Mustela lutreola                   | Menacée       | Très rare -A  | Bonne        |
| Testudinés   | Cistude d'Europe               | Emys orbicularis                   | Communautaire | Rare - C      | Bonne        |
|              | Barbastelle d'Europe           | Barbastella barbastellus           | Menacée       | С             | Moyenne      |
|              | Grand rhinolophe               | Rhinolophus ferrumequinum          | Communautaire | Rare – C      | Moyenne      |
| Chiroptères  | Murin à oreilles<br>échancrées | Myotis emarginatus                 | Communautaire | Très rare – C | Moyenne      |
|              | Petit rhinolophe               | Rhinolophus hipposideros           | Communautaire | Très rare – B | Moyenne      |
| AL IN THE ST | Isoète de Bory                 | Isoetes boryana                    | Menacée       | Très rare – A | Moyenne      |
| Plantes      | Fluteau nageant                | Luronium natans                    | Communautaire | Très rare – C | Moyenne      |
|              | Thorella                       | Caropsis verticillato-<br>inundata | Menacée       | Commune – A   | Bonne        |
| Poissons     | Lamprole de rivière            | Lampetra planeri                   | Communautaire | Rare - C      | Bonne        |
|              | Damier de la Succise           | Euphydryas aurinia                 | Communautaire | Très rare - C | Moyenne      |
| Lépidoptères | Fadet des Laîches              | Coenonympha oedippus               | Menacée       | Rare - C      | Moyenne      |
|              | Agrion de Mercure              | Coenagrion mercuriale              | Communautaire | Rare - C      | Moyenne      |
| Odonates     | Cordulie à corps fin           | Oxygastra curtisii                 | Communautaire | Rare - C      | Moyenne      |
|              | Leucorrhine à gros<br>thorax   | Leucorrhinia pectoralis            | Communautaire | Rare - B      | Moyenne      |

### <u>Légende :</u>

### · Population :

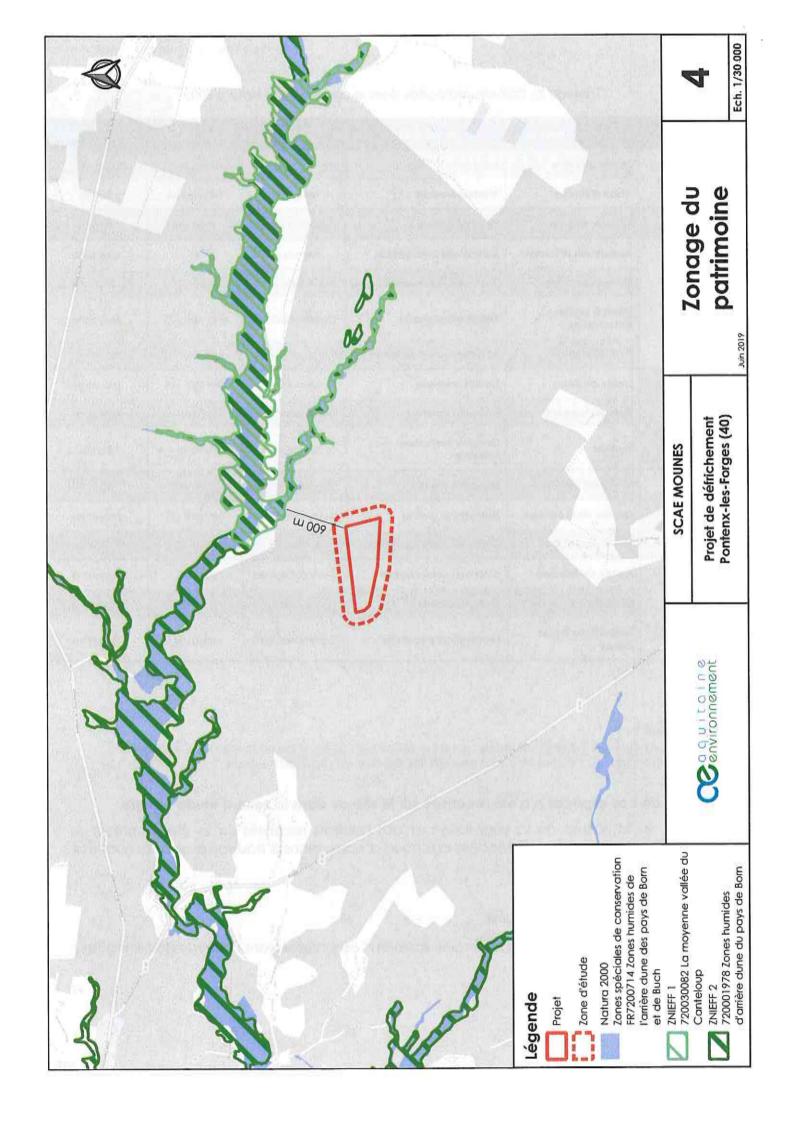
A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

# Aucune de ces espèces n'a été recensée sur le site ou dans la zone d'étude élargie.

De plus, vu la nature de la végétation et des habitats recensés sur le site, la présence potentielle de ces espèces, inféodées aux cours d'eaux, plans d'eaux ou aux zones humides, apparait faible à nulle.

# b. Patrimoine culturel

Aucun site classé ou inscrit au patrimoine culturel n'est présent dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude.



# VI. Flore

Lors des investigations de terrain, 7 habitats différents ont été recensés sur le site du projet selon la typologie CORINE BIOTOPES :

- 1. 42.813 Plantations de pins maritimes de plus 20 ans
  - x31.861 Lande mésophile
- 2. 42.813 Plantations de pins maritimes de plus 20 ans
  - x31.86 Lande à Fougère aigle
- 3. 31.86 Lande à Fougère aigle
- 4. 87.2 Zone rudérale
- 5. 34.42 Lisière mésophile
- 6. 31.861 Lande mésophile
  - X42.813 Plantation éparse de pins maritimes de plus de 20 ans
- 7. 82.11 Culture biologique

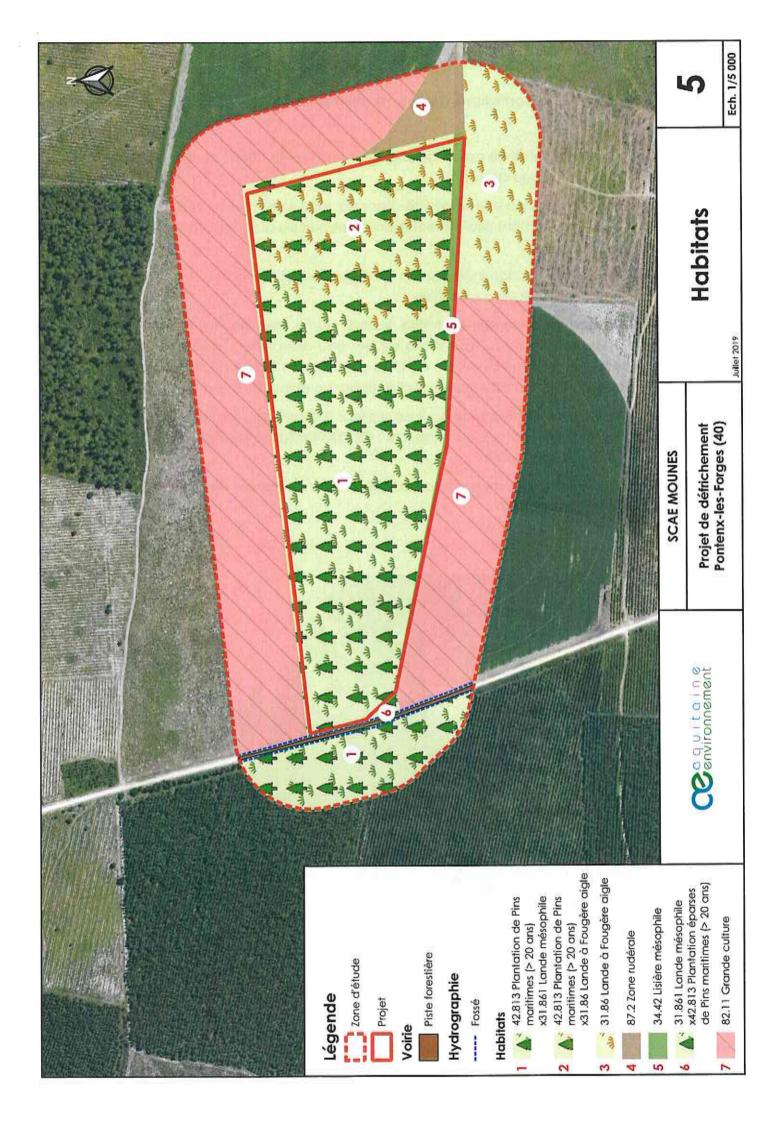
Aucun habitat présent autour du projet n'est considéré comme habitat communautaire (non prioritaire) au titre de la directive de l'Union européenne 92/43/CEE.

Les 7 milieux identifiés sur la zone d'étude sont rapportés dans le tableau suivant avec leurs équivalences entre habitat CORINE BIOTOPE, habitat européen et enjeux écologique.

Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site

| Milieux | Symbole | Code<br>Corine<br>biotope | Codes<br>européens | Description  | Statut        | Enjeu<br>écologique |
|---------|---------|---------------------------|--------------------|--|---------------|---------------------|
| 1       |         | 42.813<br>X<br>31.861     | ¥                  | Plantations de pins<br>maritimes de plus 20 ans<br>sur lande mésophile       |               | Faible              |
| 2       | ** **   | 42.813<br>X<br>31.86      |                    | Plantations de pins<br>maritimes de plus 20 ans<br>sur lande à Fougère aigle |               | Faible              |
| 3       | ale ale | 31.86                     | 77                 | Lande à Fougère aigle  | - <del></del> | Faible              |
| 4       |         | 87.2                      |                    | Zone rudérale  |               | Faible              |
| 5       |         | 34.42                     | -                  | Lisière mésophile  | #0            | Modéré              |
| 6       | and the | 31.861<br>X<br>42.813     |                    | Lande mésophile et<br>plantations éparses de Pins<br>maritimes (> à 20 ans)  |               | Faible              |
| 7       | //      | 82.11                     | 5.                 | Culture biologique   |               | Modéré              |

La planche cartographique suivante permet de localiser les différents habitats rencontrés sur le site.



# a. Milieu 1 : Plantations de Pins maritimes de 20 ans et lande mésophile

Il s'agit d'une parcelle sylvicole qui se développe sur la moitié Ouest du projet ainsi que sur la bordure Ouest de la zone d'étude.

Ces Pins ont été plantés il y a une vingtaine d'année, mais sont relativement petits pour leur âge. Aussi, ces parcelles n'ont pas été entretenues depuis les plantations, les pins sont donc très resserrés

La sous strate herbacée est dominée par des espèces mésophiles telles que le Genêt à balai, la Callune, ou encore la Bruyère cendrée.

L'intérêt écologique de ce terrain est faible. Il s'agit d'une forêt de Pins maritimes. Les Pins sont âgés de plus de 20 ans. La sous-strate est très peu diversifiée. L'absence de faune ou de flore protégée et de zones humides, couplés au fait qu'il s'agisse de terres en sylviculture monospécifique de Pins maritimes permet d'attribuer un enjeu faible sur ce secteur.

Le boisement et la sous-strate présents sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachés selon la typologie Corine Biotope aux habitats : **42.813** Plantation de Pins maritimes des Landes x **31.86** Lande mésophile

Ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009.



Figure 8 : Milieu 1

# b. Milieu 2 : Plantation de Pins maritimes de 20 ans et lande à Fougère aigle

Il s'agit d'une parcelle sylvicole qui se développe à l'Est du projet.

Ces Pins ont été plantés il y a une vingtaine d'année, mais sont relativement petits pour leur âge. Aussi, ces parcelles n'ont pas été entretenus depuis les plantations, les pins sont alors très resserrés et plantés de manière relativement désordonnée.

La Fougère aigle est l'espèce dominante de ce milieu, ainsi la lande présente est appelée ptéridiaie. Cette plante est dotée de substances allélopathiques qui viennent inhiber la colonisation d'autres espèces pionnières. D'autres espèces sont présentes en moins grande quantité comme l'Ajonc d'Europe et la Callune ou encore le Gênet à balai.

L'intérêt écologique de ce terrain est faible. Il s'agit d'une forêt de Pins maritimes. Les Pins sont âgés de plus de 20 ans. La sous-strate est très peu diversifiée, avec une présence quasiment monospécifique de la Fougère aigle. L'absence de faune ou de flore protégée et de zones humides, couplés au fait qu'il s'agisse de terres en culture monospécifique de Pins maritimes permet d'attribuer un enjeu faible sur ce secteur.

Le boisement et la sous-strate présents sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachés selon la typologie Corine Biotope aux habitats : 42.813 Plantation de Pins maritimes des Landes x 31.86 Lande à Fougères aigles.

Ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.

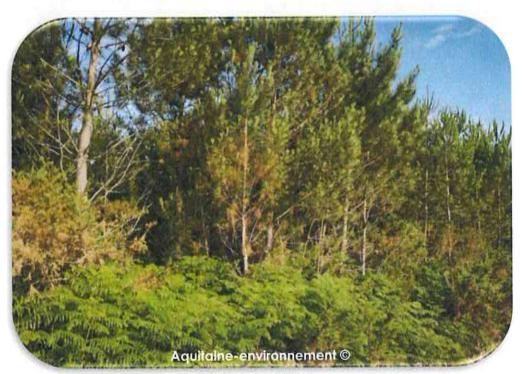


Figure 9 : Milieu 2

# c. Milieu 3 : Lande à Fougère aigle

Il s'agit d'un milieu situé au Sud-est de la zone d'étude.

Cette zone est caractérisée par la présence majoritaire de la Fougère aigle. Il s'agit d'une ancienne parcelle de Pins maritimes qui a été coupé, c'est un milieu en cours de recolonisation.

L'enjeu de conservation de ce milieu est faible.



Figure 10: Milieu 3

# d. Milieu 4 : Zone rudérale

Il s'agit d'une formation ouverte sur des sols siliceux secs, de distribution atlantique, subatlantique et méditerranéo-montagnarde, pauvres en espèces et avec une forte représentation de plantes annuelles qui se développent dans les espaces interstitiels (en bordures des routes, chemins, et parcelles agricoles).

Ce milieu correspond à une végétation perturbée, localisé en bordure de parcelle agricole et de sentiers forestiers. Ce milieu tend vers une pelouse herbacée rase colonisée par de nombreuses plantes pionnières. L'enjeu écologique de ce milieu est faible.

Cet habitat interstitiel sur sol perturbé peut être codé **87.2** Zone rudérale, selon la typologie Corine Biotope.



Figure 11: Milieu 4

# e. Milieu 5 : Lisière mésophile

Ce milieu est présent le long de la bordure Sud du projet.

C'est un milieu mésophile, où le cortège floristique est majoritairement représenté par des espèces telles que la bruyère cendrée, la Callune, ou la fougère aigle.

La végétation présente sur ce secteur d'étude peut ainsi être rattachée selon la typologie Corine Biotope à l'habitat **34.42** Lisière mésophile.

La présence d'un fossé sableux le long de cet habitat confère un **enjeu de conservation modéré** à cet habitat, puisqu'il est susceptible d'accueillir des espèces de reptiles telles que le Lézard des murailles qui affectionne particulièrement ce type de milieu.

Ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.



Figure 12: Milieu 5

# f. Milieu 6 : Lande mésophile et plantations éparses de Pins maritimes de plus de 20 ans

Ce milieu est présent en bordure de projet, au Sud-ouest de la zone d'étude.

La sous strate herbacée est dominée par des espèces mésophiles telles que la bruyère à balai, la Callune, ou encore la Bruyère cendrée.

L'intérêt écologique de ce terrain est faible. Il s'agit d'une forêt de Pins maritimes. Les Pins sont âgés de plus de 20 ans. La sous-strate est très peu diversifiée. L'absence de faune ou de flore protégée et de zones humides, couplés au fait qu'il s'agisse de terres en culture monospécifique de Pins maritimes permet d'attribuer un enjeu faible sur ce secteur.

Le boisement et la sous-strate présents sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachés selon la typologie Corine Biotope aux habitats : 31.86 Lande mésophile x42.813 Plantation éparse de Pins maritimes.

Ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009.



Figure 13: Milieu 6

# g. Milieu 7 : Culture biologique

Ce type d'habitats est présent dans la zone d'étude, au Sud, au Nord et au Nord-est de la zone d'étude.

C'est un milieu agricole, où est actuellement cultivé du maïs, ainsi que des carottes.

L'intérêt écologique de ce milieu est modéré. Aucun traitement phytosanitaire n'étant présent, de nombreuses espèces d'insectes peuvent utiliser ce milieu comme site de reproduction, et d'autres peuvent butiner les espèces florales présentes. L'Avifaune observé comprend également un cortège d'espèces assez diversifié.

Ce milieu présent sur ce secteur de la zone d'étude peut être rattaché selon la typologie Corine Biotope au milieu suivant **82.11** Culture biologique.

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains.



Figure 1514 : Milieu 7

### VII. Faune

Concernant la faune, les espèces suivantes ont été rencontrées sur l'aire d'étude :

- 1 espèce de Reptile,
- 10 espèces d'insectes
- 14 espèces d'Oiseaux,

## a. Reptiles

Au sein de l'aire d'étude, le Lézard des Murailles (Podarcis muralis) a été recensé lors des investigations de terrain.

Les statuts de protection sont indiqués dans le tableau suivant.

| Nom vernaculaire     | Nom scientifique | s     | Liste rouge<br>2014 |        |    |
|----------------------|------------------|-------|---------------------|--------|----|
|                      |                  | PN    | Berne               | DH     |    |
| Lézard des murailles | Podarcis muralis | Art 2 | An. II              | An. IV | LC |

### Légende :

- PN : Protection nationale : arrêté du 19 Novembre 2007

Art 2 : Protection stricte de l'espèce

- Berne : Convention de Berne

An. II : Espèce de faune strictement protégée

- DH : Directive Habitats 92/43/CEE

An. IV: Chasse, capture, ramassage ou destruction des aires de repos et de reproduction interdite

- Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Tableau 4 : Reptiles rencontrés sur le site et statuts de protections

Cette espèce présente un intérêt patrimonial (Article 2 de la protection nationale), elle bénéficie d'une protection stricte.



Figure 15 : Photographie d'un individu de Lézard de murailles présent sur le site

Le Lézard des murailles a été observé au Sud-ouest du projet, au niveau de la lisière mésophile. Cet emplacement est ensoleillé la quasi-totalité de la journée, lui conférant un bon potentiel de chauffe indispensable au métabolisme de ce reptile ectotherme. Ce milieu fait ainsi partie de l'habitat de cette espèce, bien qu'il s'agisse d'une espèce assez ubiquiste (qui s'adapte à de nombreux habitats).

# b. Entomofaune

Les inventaires ont mis en évidence une diversité concernant l'entomofaune sur le site d'étude :

- 4 espèces de Lépidoptères,
- 3 espèces communes d'odonates,
- 1 espèce commune d'orthoptère,
- 2 espèces de coléoptères.

Leurs statuts de protection sont résumés dans les tableaux suivant.

# Lépidoptères

Tableau 5 : Liste des lépidoptères présents sur l'aire d'étude et statuts de protection

| Nom vernaculaire | Nom scientifique  | S  | Liste rouge |    |       |
|------------------|-------------------|----|-------------|----|-------|
|                  |                   | PN | Berne       | DH | 2012  |
| Belle dame       | Vanessa cardui    |    |             |    |       |
| Citron           | Gonepterys rhamni |    |             |    | rc    |
| Procris          | Colias crocea     | =  | 2           | ž  | LC    |
| Sylvandre        | Hipparchia fagi   |    |             |    | LC LC |

### Légende:

- PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007
- Berne : Convention de Berne
- DH: Directive Habitats 92/43/CEE
- Liste rouge des rhopalocères de France métropolitaine (2012): Espèces menacées de disparition
   LC: Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Le cortège identifié correspond à des espèces communes dans ce type de milieu qui ne possèdent pas de statut de protection stricte.

### **Odonates**

Tableau 6 : Liste des espèces d'odonates présentes sur l'aire d'étude

| Nom vernaculaire     |                       | Si          | Liste rouge |      |    |
|----------------------|-----------------------|-------------|-------------|------|----|
|                      | Nom scientifique      | PN Berne DH | DH          | 2010 |    |
| Gomphe à crochets    | Onychogomphus uncatus | *           | *           | =    | LC |
| Libellule fauve      | Libellula fulva       |             |             |      | LC |
| Orthétrum bleuissant | Orthetrum cœrulescens |             | 9           |      | LC |

### Légende:

- PN: Protection nationale
- Berne : Convention de Berne
- DH : Directive Habitats
- Liste rouge européenne de l'IUCN (2010) : Espèces menacées de disparition

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Aucune de ces espèces ne possède de statut de protection particulier. Le niveau d'enjeu de conservation de ces espèces est faible.

# Orthoptères

Tableau 7 : Liste des orthoptères présents sur l'aire d'étude et statuts de protection

|                        |                    | Si | Liste rouge |    |      |
|------------------------|--------------------|----|-------------|----|------|
| Nom vernaculaire       | Nom scientifique   | PN | Berne       | DH | 2016 |
| Ephippigère des vignes | Ephippiger diurnus | -  |             | *  | 4    |

### Légende:

- PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007
- Berne : Convention de Berne
- DH: Directive Habitats 92/43/CEE
- Liste rouge nationale des Orthoptères de France (2004), Eric Sardet et Berneard Defaut
- 4 : Priorité 4 : Espèce fréquente, effectif stable (ou en expansion)

# Coléoptères

Tableau 8 : Liste des coléoptères présents sur l'aire d'étude et statuts de protection

| Nom vernaculaire     |                      | Si | Liste rouge |                  |      |
|----------------------|----------------------|----|-------------|------------------|------|
|                      | Nom scientifique     | PN | Berne       | DH               | 2016 |
| Cicindèle des champs | Cicindela campestris | 5  |             | ( <del>5</del> ) | 3    |
| Hoplie bleue         | Hoplia coerulea      | 5  | <b>(5</b> ) | Œ                |      |

### <u>Légende</u>:

- PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007
- Berne : Convention de Berne
- DH: Directive Habitats 92/43/CEE
- Liste rouge nationale des Orthoptères de France (2004), Eric Sardet et Berneard Defaut

### c. Avifaune

Sur l'aire d'étude, 14 espèces d'oiseaux ont été identifiées. Les statuts réglementaires de l'avifaune présente sur la zone d'étude sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 9 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections

|                     | Nom latin              | 2              | tatut Rég | Liste rouge         |                       |  |
|---------------------|------------------------|----------------|-----------|---------------------|-----------------------|--|
| Nom français        |                        | PN             | Bonn      | Berne               | DO                    | nationale                                      |
| Alouette des champs | Alauda arvensis        | Art 1<br>Art 3 | 1         | An. III             | An. II/2              | LC (hivernant)<br>NA (passage)<br>LC (nicheur) |
| Etourneau sansonnet | Sturnus vulgaris       | Art 3          | 1         | 1                   | An. II/2              | LC (hivernant)<br>NA (passage)<br>LC (nicheur) |
| Faisan de Colchide  | Phasanius colchicus    | Art 1          | 1         | An. III             | An. II/1<br>An. III/1 | LC (nicheur)                                   |
| Geal des chênes     | Garrulus glandarius    | Art 1          | 1         | 1                   | An. II/2              | NA (hivernant)<br>LC (nicheur)                 |
| luppe fascié        | Upupa epos             | Art 3          | 1         | An. III             | 1                     | NA (hivernant)<br>LC (nicheur)                 |
| Merle noir          | Turdus merula          | Art 1<br>Art 3 | An. III   | ,                   | An, II/2              | NA (hivernant)<br>NA (passage)<br>LC (nicheur) |
| Mésange huppée      | Parus cristatus        | Art 3          | An. II    | 1                   | 1                     | LC (nicheur)                                   |
| Pinson des arbres   | Fringilla coelebs      | Art 3          | An. III   | enavid<br>1982-1988 | 10 10 20 11           | NA (hivernant)<br>NA (passage)<br>LC (nicheur) |
| Pigeon ramier       | Columba palumbus       | Art 1          | 1         | 1                   | An. II/1<br>An. III/1 | LC (hivernant)<br>NA (passage)<br>LC (nicheur) |
| Pinson des arbres   | Fringilla coelebs      | Art 3          | An. III   | ,                   | į                     | NA (hivernant)<br>NA (passage)<br>LC (nicheur) |
| ouillot véloce      | Phylloscopus collybita | Art 3          | -         | An. II              |                       | NA (hivernant)<br>NA (passage)<br>LC (nicheur) |
| Rouge-queue noir    | Phoenicurus ochruros   | Art 3          | An. II    | 1                   | 1                     | NA (hivernant)<br>LC (nicheur)                 |
| arler påtre         | Saxicola torquatus     | Art 3          | ,         | An. II<br>An. III   | 1                     | NA (hivernant)<br>LC (nicheur)                 |
| /anneau huppé       | Vanellus vanellus      | Art 1<br>Art 3 | An II     | An III              | An II/2               | LC (hivernant)<br>NA (passage)<br>NT (nicheur) |

#### Légende :

### - PN : Protection nationale arrêté ministériel du 29 octobre 2009

Art 1: Gibier chassable

Art 3 : Interdiction de destruction, de perturbation, de transport, de détention, de colportage ou de vente Art 6 : Afin de permettre l'exercice de la chasse au vol, le préfet peut délivrer des autorisations exceptionnelles de désairage d'oiseaux des espèces

### - Bonn : Convention de Bonn

An, II : Mise en place d'accord internationaux pour assurer la conservation de l'espèce

#### - Berne : Convention de Berne

An. II: Protection des zones migratoires et de repos

An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger

### - DO: Directive Oiseaux 2009/147/CE

An. I : Mesures de conservations spéciales concernant leurs habitats

An. II/1 : chasse autorisée dans toute l'Union Européenne dans la mesure où les efforts de conservation entrepris ne sont pas compromis

An. II/2 : chasse autorisée seulement dans les États membres de l'UE pour lesquels l'espèce est mentionnée

An. III/1 : Vente, transport, détention pour la vente et la mise en vente peuvent être autorisés

An. III/2: Limitation des autorisations de vente, transport et détention.

#### - Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2012)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)

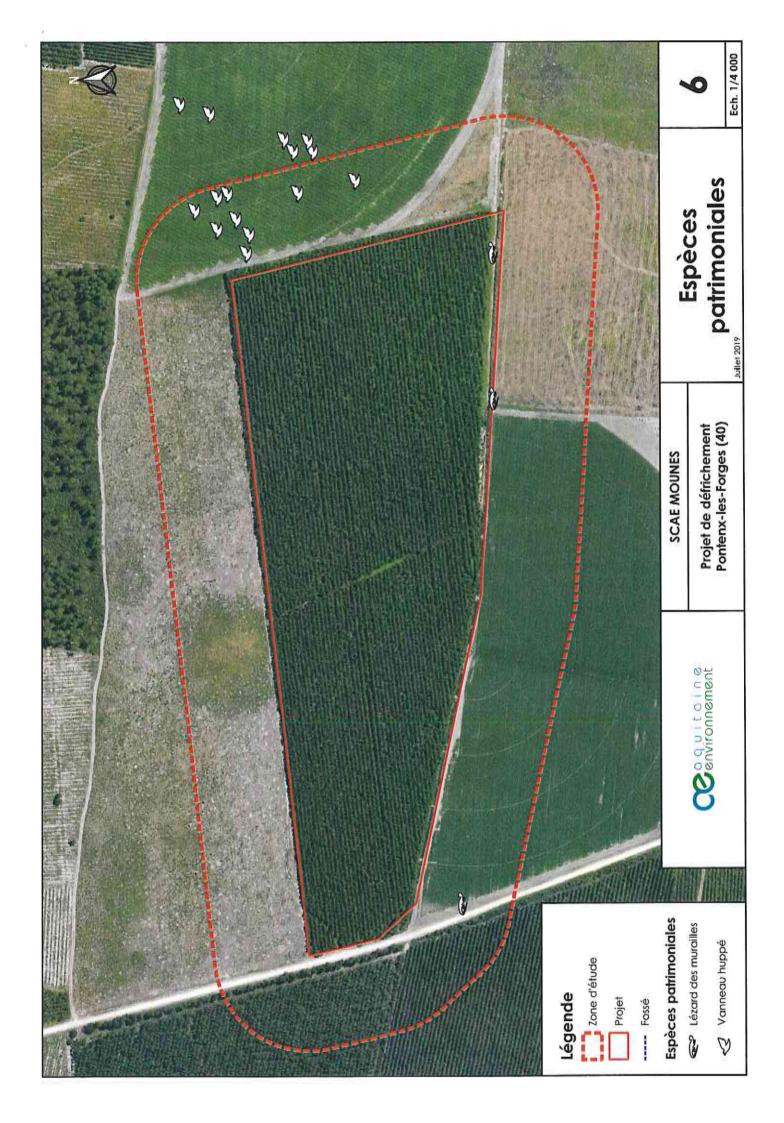
LC: de préoccupation mineure

NT : Quasi-menacé VU : vulnérable EN : En danger

CR: En danger critique d'extinction

Parmi ces 14 espèces d'oiseaux présentes au droit du projet, 11 possèdent des statuts de protection au titre de la règlementation française (Article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009). Cette avifaune est relativement commune dans le département. Seule le Vanneau huppé est évaluée comme étant quasi-menacé au vu de la Liste rouge nationale.

Cette espèce a été observée dans la zone d'étude au niveau des cultures biologique présentent à l'Est du projet où elle est susceptible de s'alimenter. Aucun habitat présent dans la parcelle forestière du projet ne fait parti de son habitat de prédilection.



### VIII. Conclusion

La quasi-totalité du projet représente une parcelle sylvicole de Pins maritimes, un milieu typique du massif des Landes de Gascogne, et accueille un cortège d'espèces floristiques et faunistiques commune à cette région.

L'intérêt écologique de ce terrain est faible. Il s'agit d'une forêt de Pins maritimes. Les Pins sont âgés d'environ 20 ans. La sous-strate est très peu diversifiée. L'absence de faune ou de flore protégée et de zones humides, couplés au fait qu'il s'agisse de terres en culture monospécifique de Pins maritimes permet d'attribuer un enjeu faible sur ce secteur.

Seul le milieu 5 (lisière mésophile) présente un intérêt sur le site. En effet, ce milieu accueille des populations de Lézard des murailles.

Aucune zone humide n'a pu être mise en évidence sur la zone d'étude. Nos investigations se sont basées sur les critères de la végétation et du sol au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009 et et tenant compte de la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019.

# Mesures d'accompagnement

Une mesure d'accompagnement sera prise sur le côté Ouest du projet, le long de la piste forestière, elle consistera à l'implantation d'une haie bocagère. Cette mesure favorisera la biodiversité dans un territoire où la monoculture de Pins maritimes est dominante puisque la haie sera composée d'espèces de feuillus : chênes, châtaigniers, noisetiers, bouleaux, arbousiers. Outre l'effet brise-vent de cette haie bocagère, elle constituera une zone refuge pour la faune, limitera le ruissellement des eaux et jouera le rôle de piège à nitrate.

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (déboisement, terrassements, etc) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des Amphibiens, c'est-à-dire entre Septembre et Mars.



# IX. Calendrier des inventaires de terrain

| Thématique                          | Date                | Période                        | Expert                         | Météorologie   |
|-------------------------------------|---------------------|--------------------------------|--------------------------------|--|
| Avifaune                            | 5 juillet 2019      | Aube<br>7h30 – 9h              | FASAN Loïc<br>CANTAU Guillaume | Prospections à vue et points<br>d'écoute   |
| Coléoptères<br>saproxyliques        | 5 juillet 2019      | Fin de<br>matinée<br>11h – 12h | FASAN Loïc<br>CANTAU Guillaume | Recherche de traces,<br>galeries, macrorestes, sciures<br>au niveau des feuillus<br>présents |
| Mammifères<br>(hors<br>chiroptères) | 5 juillet 2019      | Fin de<br>matinée<br>11h – 12h | FASAN Loïc<br>CANTAU Guillaume | Recherche de traces et de<br>laissés   |
| Reptiles                            | 5 juillet 2019      | Après-midi<br>13h – 17h        | FASAN Loïc<br>CANTAU Guillaume | Recherche de gîtes et de<br>traces, prospections des<br>souches, bois morts, abris           |
| Entomofaune                         | 5 juillet 2019      | Après-midi<br>13h – 17h        | FASAN Loïc<br>CANTAU Guillaume | Prospection au filet à papillon<br>et filet fauchoir   |
| Flore                               | 2 septembre<br>2019 | Matinée<br>9h – 11h            | LEGRAND Marion                 | Regroupement en milieux<br>homogènes<br>Inventaire floristique                               |

Tableau 10 : Inventaires réalisés sur le site